



Hypermarché Auchan, on est agressé par la fumée du tabac

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 26 février 2003

Dans la galerie marchande il y a des bancs, à côté il y a des cendriers incitant ainsi les personnes à fumer, aussi à peine sorti des caisses, l'on est agressé par la fumée du tabac

Réponse :

Consultez les conditions particulières d'application de [la loi](#) dans les galeries marchandes

Inspirez vous ensuite des [conseils pratiques](#) que DNF vous propose.

Si, comme ces informations vous le permettent, vous arrivez à monter un dossier solide, DNF pourra accompagner votre démarche et éventuellement, si un accord amiable n'intervenait pas, se porter partie civile à vos côtés.